

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE

WILAYA DE TISSEMSILT

DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE : 098438019000233

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions des articles 65 et 72 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction de la Santé et la Population de la Wilaya de Tissemsilt informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par l'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales relatif à : « **ETUDE, SUIVI, REHABILITATION ET EQUIPEMENT DES POLYCLINIQUES A TRAVERS LA WILAYA** »

- **lot n°07 : ACQUISITION ET MISE EN MARCHÉ DE TABLES RADIO AVEC SYSTEME DE NUMERISATION**

- **lot n°08 : ACQUISITION ET MISE EN MARCHÉ DES FAUTEUILS DENTAIRES AVEC RVG**

Paru le **16/06/2025** aux quotidiens **COMPETITION ET EL MASDAR** qu'après l'évaluation des offres ; il a été décidé l'attribution provisoire comme suivants:

N ° LOT	Soumissionnaire choisis	Numéro D'identification Fiscale	Note technique e /50	Délai d'exécution	Montant de l'offre après correction en TTC (DA)	Mode de choix
LOT N°07	SARL MEDICAL AG	000416096497149	55 p	01 JOUR	14 800 000.00DA	OFFRE QUALIFIE MIEUX DISANT
LOT N°08	SARL GENERAL BIOMEDICAL SERVICE	001715005062343	72P	03 JOURS	8 639 400.00DA	Offre Qualifié

Le soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours dans les Dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public ou la presse, auprès de la commission des marchés, conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les soumissionnaires qui sont intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres peuvent se rapprocher de la direction de la santé et de la population de la Wilaya de Tissemsilt, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.

TISSEMSILT, le

LE DIRECTEUR